

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LEZE ARIEGE  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	32	39

**N° 112/2017**

**OBJET : Reprise des autorisations de programme et ouvertures de crédits de paiement du budget assainissement de la communauté de communes de la Vallée de l'Ariège sur le budget assainissement de la communauté de communes Lèze Ariège**

**L'an deux mille dix-sept et le 13 avril à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 04 avril 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Thierry BONCOURRE, Joël CAZAJUS, Jean DELCASSE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Floréal MUNOZ, Daniel ONEDA, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA.

**ABSENTS AVEC PROCURATIONS :** Madame Nadine BARRE donne procuration à Madame Sylvie BOUTILLIER, Monsieur Jean-Pierre BASTIANI à Madame Joëlle TEISSIER, Monsieur Jean CHENIN à Madame Pierrette HENDRICK, Monsieur Serge DEMANGE à Monsieur Bernard TISSEIRE, Madame Anne FIGUEROA à Monsieur Alain RIVELLA, Madame Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à Monsieur René MARCHAND, Monsieur François NOWAK à Madame Hélène JOACHIM.

**ABSENTS EXCUSES :** Madame Marie-Christine BERDOU-ESCOURROU, Messieurs Pierre-Yves CAILLAT et Bertrand COURET.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Madame Carole LAFUSTE, Messieurs Nicolas GILABERT, Serge MAGGILOLO, Serge MARQUIER, René PACHER et Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Nadia ESTANG a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le Vice-Président en charge des finances expose aux membres de l'assemblée qu'afin de poursuivre les investissements pluriannuels, il y a lieu de reprendre les autorisations de programme du budget assainissement de la communauté de communes de la vallée de l'Ariège au budget assainissement de la communauté de communes Lèze Ariège.

Il précise que la mise en place d'une autorisation de programme et d'une ouverture de crédit de paiement permet à la communauté de communes, d'une part, de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle compte tenu de son coût important, et d'autre part de planifier la mise en œuvre d'investissement sur le plan financier, organisationnel et logistique.

Il précise que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement de l'investissement, et les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'en 2015, deux autorisations de programme ont été mises en place :

- AP/CP construction STEP de Picarrou : autorisation de programme de 720 000 € sur une durée de 3 ans, avec un crédit de paiement restant de 91 963 € sur 2017,
- AP/CP construction STEP d'Auterive : autorisation de programme de 5 000 000.00 €, sur une durée de 4 ans, avec un crédit de paiement restant de 4 997 200.00 € sur 2 ans.

Monsieur le Vice-Président propose à l'assemblée :

- de reprendre sans modification l'autorisation de programme et les crédits de paiements restants pour l'AP/CP Construction STEP de Picarrou,
- de modifier l'enveloppe de l'autorisation de programme et le montant des crédits de paiement pour l'AP/CP Construction STEP d'Auterive comme suit :
  - augmenter l'enveloppe de l'autorisation de programme de 800 000 €, passant de 5 000 000.00 € à 5 800 000.00 €,
  - modifier la durée du programme pluriannuel en allongeant cette dernière d'un an,
  - modifier le montant des crédits de paiement comme suit :

2017 : 700 000.00 €

2018 : 2 500 000.00 €

2019 : 2 600 000.00 €

Considérant l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré **à l'unanimité**, le conseil communautaire

**REPORTE** les deux autorisations de programme du budget assainissement de la communauté de communes de la Vallée de l'Ariège au budget assainissement de la communauté de communes Lèze Ariège,

**REPREND** l'AP/CP construction STEP de Picarrou sans modification,

**MODIFIE** l'AP/CP construction STEP d'Auterive tel que présenté ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à engager les dépenses pour ces opérations à hauteur des autorisations de programme et crédits de paiement détaillés ci-dessus,

**PRECISE** que les crédits de paiement 2017 sont inscrits au budget assainissement 2017.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS